



Fribourg, 4 juillet 2020

Service de la santé publique
Rte des Cliniques 17
1701 Fribourg

Envoi uniquement par e-mail à :

fabienne.plancherel@fr.ch

Avant-projet de loi modifiant la loi sur l'exercice du commerce

Procédure de consultation

Madame la Conseillère d'Etat,
Madame, Monsieur,

Le Parti socialiste fribourgeois (PSF) a pris connaissance de l'avant-projet de loi modifiant la loi sur l'exercice du commerce (LCom) et vous remercie pour la consultation.

Après analyse, il soutient la modification de la disposition proposée.

En effet, les deux nouveautés, soit, qu'en plus du tabac et des produits du tabac, les cigarettes électroniques et les produits similaires sont interdits et que la limite aux personnes de moins de 18 ans soit appliquée renforce les objectifs du programme cantonal de prévention du tabagisme qui vise à réduire le nombre de fumeuses et fumeurs dans la population fribourgeoise, notamment chez les jeunes.

Le PSF souhaiterait cependant qu'il soit précisé que la remise du tabac, des produits du tabac, des cigarettes électroniques et produits similaires est également interdite comme le prévoient plusieurs dispositions d'autres cantons.

Finalement, le PSF saisit l'occasion de cette consultation pour faire part de son regret que la publicité pour tous ces produits reste permise.

Le PSF vous réitère ses remerciements et vous prie d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, Madame, Monsieur, ses meilleures salutations.

Parti socialiste fribourgeois